



13 juillet 2002. Intervention en Commission sénatoriale, lors de l'examen et du vote relatifs au rapport concernant les incidents survenus au Stade de France le 28 mai 2022

## **13 juillet 2002. Intervention en Commission sénatoriale, lors de l'examen et du vote relatifs au rapport concernant les incidents survenus au Stade de France le 28 mai 2022**



13 Juillet 2022

**INTERVENTION JEAN-JACQUES LOZACH  
Examen du rapport et vote sur les recommandations  
de MM. les Présidents Laurent LAFON et François-Noël BUFFET  
sur les incidents au Stade de France le 28 mai 2022  
Mercredi 13 juillet 2022 (10h) au Sénat (Salle Médicis)**

Messieurs les Présidents,  
Mes chers-ères Collègues,

À ce moment de présentation, je tiens à saluer la réactivité de nos deux Commissions, au regard des incidents du 28 Mai au Stade de France.

La série d'auditions, engagée sans délais, diffusée largement, a permis de révéler certaines défaillances organisationnelles (gestion des flux, dispositifs de sécurité, défaut de communication, non conservation des images de vidéosurveillance dans l'enceinte du Stade...), certaines lacunes doctrinales (principalement celles liées au maintien de l'ordre), et d'éclairer une partie des responsabilités de chacun, au cours d'un match où le pire a finalement pu être évité, mais dont il faut tirer des enseignements.

Sans les travaux des deux commissions, il y a toute une part de vérité qui, sans doute, n'aurait jamais émergé.



13 juillet 2002. Intervention en Commission sénatoriale, lors de l'examen et du vote relatifs au rapport concernant les incidents survenus au Stade de France le 28 mai 2002

Je ne reviens pas sur tous les travaux et entretiens menés ces dernières semaines ni sur le contenu des quinze recommandations, qui rejoignent en grande partie des préconisations du rapport du préfet CADOT. Quelques observations :

- Recommandation n°3 : À propos des stadiers, il faut aller plus loin que le simple problème de leur formation (professionnalisation, recrutement, financement, positionnement des agences de sécurité privée...)
- Recommandations n°11 et n°12 : Sur le recours à l'intelligence artificielle et à la vidéoprotection, il est impératif de préciser la notion « d'espaces accessibles au public » ;
- Je m'attarde sur la recommandation n°14 : En toile de fond de cet événement se situe la relation entre ce type d'organismes (instances sportives internationales telles que l'UEFA, la FIFA, le CIO, les fédérations internationales), de droit privé, souvent riches, basés en Suisse, souvent de création française... et d'autre part les États qui accueillent ces manifestations, avec l'appui des fédérations nationales. Il y a nécessité de rééquilibrer ces relations et les cahiers des charges concernés, au profit des acteurs étatiques et de la puissance publique.

Lors de l'Euro 2016, vu de l'extérieur, celui-ci s'est parfaitement déroulé alors que des crispations sérieuses entre le DIGES (Nicolas DESFORGES) et l'UEFA s'étaient manifestées.

Dans le football, la violence intervient dans des circonstances particulières et identifiées : l'absence de résultats du club concerné et les difficultés financières afférentes (ex : Saint-Etienne et Bordeaux actuellement) ou à des derbys (type : PSG-OM). Ces difficultés éventuelles peuvent largement s'anticiper.

En conclusion, ne cédon pas au catastrophisme. La quasi-totalité des rencontres sportives se déroule dans des conditions satisfaisantes.

Ceci dit, la nouvelle Ministre des Sports et des Jeux Olympiques n'échappera pas à une large réflexion sur la sécurité dans les stades, voire à une nouvelle loi (la loi LARRIVÉ a peut-être déjà atteint ses limites).

Idem pour la place et le rôle du supporterisme dans la vie des clubs sportifs professionnels.

Quant à la cérémonie d'ouverture des JO 2024, sur la Seine et en bord de Seine, avec plus de 600 000 personnes attendues : si l'idée est séduisante, je dis prudence ! Lorsque l'on voit un spécialiste reconnu des questions de sécurité comme Alain BAUER, mandaté sur cette problématique par la Ligue de Football Professionnelle (LFP), parler de « folie criminelle »,



13 juillet 2002. Intervention en Commission sénatoriale, lors de l'examen et du vote relatifs au rapport concernant les incidents survenus au Stade de France le 28 mai 2002

c'est un sérieux message d'alerte !

Ce point sera examiné au cours de la réunion du 25 juillet où le Président de la République réunit tous les acteurs concernés.